

COMPTE RENDU de la RÉUNION du BUREAU du CD17 :

Mardi 16 février 2021 (visio)

Présents:

Valérie Gaborit (Présidente) - Sylvain Guillin (Secrétaire Général) - Donatien Martineau (Trésorier)
-Xavier Corrand (Secrétaire Adjoint) – Jérôme Pitor, Stéphane Gandouin (Commission Sportive),
Benjamin Delannoy-Gadouleau

Excusés :

Jean-Michel Pinatton – Michel Armengol- Vivian Roux

Absents :

Rénald Samy – Chantal Le Floch -Audrey Cankovic-Allard

Invités :

Roland Riou (ADS) – Rémi Faupin (responsables arbitres CD17)

Ordre du jour :

- Commission Arbitrage (Invité : Rémi Faupin -responsable des arbitres 17-)
- Aide financière au club de Montendre
- Journée Olympique à Saintes
- Programmation d'une date de réunion pour présentation du " Projet Associatif du CD" aux présidents de club
- Fonctionnement des commissions
- Questions diverses -Tour des écrans.

La Présidente Valérie Gaborit ouvre la séance à 20h02.

Commission Arbitrage

A la demande de Michel Armengol, de la commission arbitrage, la Présidente a invité Rémi Faupin puisque M. Armengol ne pouvait pas être présent. Plusieurs questions avaient été posées en amont de cette réunion par ce dernier :

- 1- L'ARD peut-il devenir membre de droit du CD? Au cas où il n'est pas élu.
- 2- Prime à l'arbitrage payée à la journée. On partirait sur la base de 30 euros, pour l'intervention.
- 3- Prime pour les stagiaires d'un montant égal pour les motiver
- 4- Passer le remboursement kilométrique à 0,40€
- 5- Carte d'arbitre plastifiée pour plus de facilité pratique
- 6- Pour ma part constituer une cagnotte au sein du CD pour faire un cadeau au arbitre qui stoppent leur activité.

Rémi Faupin demande tout d'abord s'il est possible que l'Arbitre Référent Départemental (ARD) soit membre de droit au sein du CD. La Présidente répond que les statuts du comité ne permettent pas une telle démarche. Il n'y a pas de membre de droit.

Par contre, elle lui propose donc de se présenter à l'élection du CD17 s'il le souhaite, seule voie possible pour être membre.

Ensuite, l'ARD explique que, de son point de vue, si la FFTA manque d'arbitres c'est qu'ils n'ont pas de prime à l'arbitrage comme dans d'autres sports. Une telle prime pourrait aider à faire venir de nouveaux candidats au diplôme. Il propose 30€ par intervention et le même montant pour les arbitres stagiaires « pour les motiver ». La Présidente explique alors qu'il est déjà difficile pour les clubs de dégager des bénéfiques aux concours qu'ils organisent et que cette prime alourdirait davantage encore leur charge. De plus, elle rappelle que, comme les entraîneurs, il s'agit avant tout de bénévolat ; la FFTA n'ayant pas les moyens de la FFTennis ou de la FFFoot. L'engagement bénévole est une condition *sine qua non* pour que le tir à l'arc puisse continuer d'exister même si l'on ne peut que déplorer le manque de bénévoles. Rémi Faupin insiste et le CD17 lui dit alors qu'il s'engage, à travers ce compte-rendu, à faire remonter sa demande.

L'ARD demande ensuite si on peut augmenter le remboursement kilométrique des déplacements à 0,40€ le km. D. Martineau, le trésorier du CD17, lui indique alors que le remboursement actuel est fixé par la réglementation et qu'on ne peut déroger à cette règle. Là encore, comprenant la demande de Rémi Faupin, le CD17 fera remonter la demande.

Une 4^{ème} demande est aussi faite pour plastifier les cartes d'arbitres. Comme pour l'ensemble des demandes de Rémi Faupin, le CD17 lui explique que l'arbitrage est la prérogative du Comité Régional et non départemental. Pour cette raison, bien que nous entendons toutes les demandes, nous ne pouvons leur donner suite. Il lui est alors proposé de s'organiser avec les autres référents départementaux pour porter leurs voix auprès du CRNATA.

Enfin, une dernière demande a porté sur la création d'une cagnotte au sein du CD17 pour faire un cadeau aux arbitres qui arrêtent leur activité. La Présidente et le Trésorier n'y voit pas d'inconvénient et qu'il sera possible de le faire à la condition que les finances le permettent.

Aide financière au club de Montendre

Le deuxième point à l'ordre du jour portait sur une demande d'aide financière faite par le nouveau club de Montendre. Comme à chaque nouvelle création, le CD17 a toujours apporté un soutien financier de l'ordre de 300€ ; cette demande est donc tout à fait dans ses prérogatives. Il s'agit essentiellement d'une aide pour l'achat de matériel. La Présidente propose un vote. L'ensemble

des membres ont donc voté à l'unanimité cette aide de 300€ mais sous condition. En effet, comme le prévoit la FFTA, pour qu'un club soit actif, il faut qu'il ait au moins 6 licenciés, ce qui n'est pas encore le cas à Montendre. Un courrier sera donc envoyé au Président de Montendre pour acter du soutien financier du CD17 quand il aura rempli cette condition.

Journée Olympique à Saintes

Le CD17 a été sollicité par le CDOS pour aider à l'organisation d'une journée olympique à Saintes qui aura lieu les 25/26 et 27 juin 2021 en fonction de la situation sanitaire.

La Présidente souhaite évidemment que le CD17 participe à ces journées. Pour ce faire, l'ADS, Roland Riou a contacté Stéphanie Jallais (CDOS) afin d'optimiser la mise en place d'un atelier tir à l'arc dans les bonnes conditions de sécurité. D'ores et déjà, Roland Riou s'est engagé pour le vendredi 25/06 pour les jeunes. Valérie Gaborit propose de contacter Denis Lambilliotte du club des Archers Saintais pour une participation les samedi et dimanche. Le Secrétaire Général, du club de Saintes, propose d'y être aussi un des 2 jours.

Un support de communication sera proposé pour ces journées, et ce, par la mise à jour de la plaquette du CD.

Date de réunion pour « Projet associatif CD17 »

La Présidente souhaite que le CD17 fixe une date de réunion rapidement pour inviter les présidents de club à venir discuter du projet associatif proposé par le CD17. L'ensemble des membres du CD souhaite que cette réunion se fasse en présentiel.

La situation sanitaire étant pour l'instant très floue, une date sera proposée en septembre 2021 même si le CD aurait préférée faire cette réunion avant l'été.

Fonctionnement des commissions

Un retard ayant été pris dans la mise en œuvre des actions du CD17 pour cause de crise sanitaire, la Présidente souhaite que les commissions s'organisent de façon à avancer (et rattraper) rapidement ce retard.

Dans l'idéal, une réunion visio entre membres de chaque commission pourrait être régulièrement faite. Ainsi, un temps de 30 minutes toutes les 2 ou 3 semaines permettrait d'échanger, s'il y a lieu, sur l'avancée de chacune des commissions.

Seule la commission sportive présidée par Jérôme Pitor lui-même secondé par Stéphane Gandouin et Jean-Michel Pinatton, devra se réunir plus souvent. En effet, celle-ci étant la plus chronophage et couvrant de nombreuses compétences et actions à mener (stages, compétitions, parcours, journées découverte, etc.), il est acté qu'elle fera une réunion d'1h30 toutes les 2 à 3 semaines selon les besoins.

La Présidente souhaite bien entendu que le bureau du CD17 soit invité à chacune de ces réunions.

Le Secrétaire Général en profite pour rappeler qu'il souhaite être mis en copie de tous les échanges des commissions afin de suivre sereinement tous les dossiers et d'aider le cas échéant à la rédaction de compte-rendu si le (la) président(e) n'avait pas le temps.

Questions diverses -Tour des écrans

La Présidente annonce que les journées de stages « jeunes » prévues à Saintes, Surgères et Rochefort ont dû être annulées à cause de la crise sanitaire, et ce, malgré une forte demande d'inscriptions.

De même, l'intervention de l'ADS, Roland Riou, au collège de Surgères est repoussée au 29 avril 2021 en espérant que les conditions sanitaires le permettent.

Jérôme Pitor et Roland Riou indiquent enfin qu'ils gardent quand même (grand !) espoir de la bonne tenue du stage « jeunes » de Cheusse en avril.

Le Secrétaire Général demande s'il est possible de proposer aux licenciés du groupe « adultes » de participer aux entraînements de renforcement musculaire délivrés au groupe « jeunes » en visio. L'ADS répond qu'il ne pense pas que les horaires de ces visio d'entraînements conviennent aux archers du groupe « adultes ».

A ce sujet, une discussion a commencé sur le problème des annulations des entraînements du groupe « adultes » dû à la Covid-19. La question se pose alors sur un rattrapage de ces entraînements (sous forme de stage peut-être) ou d'un remboursement de la moitié de leur inscription (soit 100€). Roland Riou nous indique alors que son emploi du temps est bien rempli et qu'il ne pourra certainement pas rattraper tous les entraînements et que, même un stage de 3 jours paraît être difficile à caser ; la saison extérieure devant commencer dès mars/avril et l'occuper jusqu'en septembre. La Présidente demande alors qu'on réfléchisse à cette situation pour la prochaine réunion de la commission sportive.

Enfin, Benjamin Delannoy-Gadouveau propose qu'on s'intéresse de plus près aux chasseurs car certains tirent à l'arc. Le Secrétaire Général pense que c'est une bonne idée.

Benjamin propose de distribuer des plaquettes du CD, pour que les chasseurs découvrent et prennent des cours de Tir à l'Arc en club.

La Présidente clôture la réunion à 23h35 en remerciant chacun d'avoir été –très ! - actifs.

Le Secrétaire Général,
S.GUILLIN

S. Guillin



La Présidente,
V.GABORIT

